



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 18 mars 2025

## OBJET :

DE-25-03-1-07) SURCHARGE FONCIERE AU BENEFICE DE LA SOCIETE  
VINCEM POUR L'ACQUISITION DE 4 LOGEMENTS NEUFS SOCIAUX SIS  
20, RUE DU LIEUTENANT HEITZ A VINCENNES

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi dix-huit mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par  
Madame le Maire le jeudi 06 mars 2025 conformément au Code général des  
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme  
VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme GAUVAIN, M.  
GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme  
SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme  
RUFFENACH, Mme BOILOT, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme  
RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M.  
BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M.  
POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN, M.  
GAGNY.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. TOURNE  
(pouvoir à Mme VOISIN), M. BEAUFRÈRE-GOURDY (pouvoir à Mme SÉGURET), M.  
BOUKOBZA (pouvoir à M. BONAVENTURE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20250318-lmc1H12888H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 20/03/2025  
Date de Publication : 20/03/2025

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 12 décembre 2023 par l'établissement public Paris Est Marne & Bois ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2023, approuvant le contrat de mixité sociale pour la période 2023-2025 ;

Vu l'acquisition par la société VINCEM de 4 logements sociaux (2 PLAI/1PLUS/1PLS) sis 20, rue du Lieutenant Heitz à Vincennes ;

Considérant que la société VINCEM sollicite auprès de la Ville une subvention pour surcharge foncière d'un montant de cent soixante mille (160 000 €) afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération ;

Considérant l'intérêt de la Ville à favoriser la réalisation de logements sociaux sur son territoire ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 13 mars 2025,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité, (5 ne prennent pas part au vote : Mme LIBERT, MM. LEBEAU, BEAUFRÈRE-GOURDY, GIRARD, LAFON, )*

ARTICLE I : Attribue à la société VINCEM une subvention pour surcharge foncière d'un montant de cent soixante mille euros (160.000€) pour l'acquisition de 4 logements sociaux sis 20, rue du Lieutenant Heitz à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

***Signé***

Le Maire

***Signé***

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250318-Imc1H12888H1-DE Date de réception en Préfecture : 20/03/2025 Date de Publication : 20/03/2025
--